



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 22.01.2024 et en raison des travaux de raccordement aux réseaux de canalisation et d'eau des maisons n° 33A, 33B et 33C, rue de Steinfort à Koerich, ceci pour une durée estimée de 10 jours ouvrables.

Art. 1 : A partir du lundi 29.01.2024, la circulation dans la rue de Steinfort à la hauteur des maisons n° 33A, 33B et 33C à Koerich sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur des maisons n° 33A, 33B et 33C, rue de Steinfort à Koerich ;
- b) interdiction de stationner des deux côtés de la rue à la hauteur des maisons n° 33A, 33B et 33C, rue de Steinfort à Koerich.

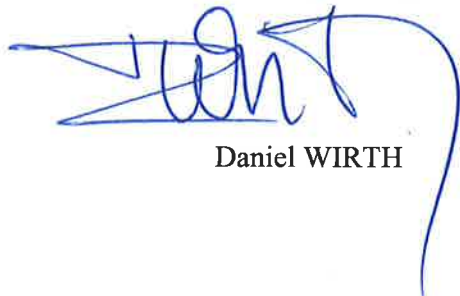
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 22.01.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire,



Patrick LECOQ

